

GAZETTE

VOL. 3 | COLLEGE D'EXCELLENCE | CAEN

2022
2023

LE TEMPS

Promotion Joëlle Munier



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE



<https://ufr-droit.unicaen.fr>

Avant-propos

En cette fin d'année universitaire, est venu le temps de récapituler, ou même mieux de retracer tous les moments clés qui ont pu rythmer notre année.

Des conférences, aux sorties culturelles, les collégiens d'excellences ont pu, tout au long de ces semaines, apprendre, rencontrer, rechercher ou encore découvrir, et ce, au travers du thème principal qui a animé notre année : le TEMPS. C'est alors d'un point de vue de juristes, naturellement, mais aussi dans un esprit historique, philosophique, ou encore sociologique que l'on a pu s'ouvrir à d'autres horizons et mettre en relation droit et temps.

Le temps, le temps, qu'est ce que le temps ? *“Je vous parle d'un temps que les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître”* tels sont les mots de Charles Aznavour, mais est-ce réellement vrai ? Ne peut-on pas l'appréhender, le sentir, le reconnaître ou peut-être même le maîtriser ? Cette année haute en couleur nous a permis, entre autre, de rivaliser et démentir les paroles de cet interprète intemporel. Eh oui, le temps n'a plus de secret pour nous...

Marcel Proust a écrit : *“Une heure n'est pas qu'une heure, c'est un vase rempli de parfums, de sons, de projets et de climats.”* Pour nous, collégiens d'excellence de l'Université de Caen, cette année universitaire n'a pas été qu'une simple année universitaire mais un vase rempli de souvenirs, de rencontres, de connaissances et de projets !

*Kamelia AIMARD, Emma CATHERINE,
Romane CHAUMONT*

Sommaire

Présentation de notre marraine	1
---	---

Conférences de culture générale

• Conférence inaugurale : Le temps et les relations internationales	3
• Colloque “La nécessité de juger”	4
• Les dispositions transitoires dans les Constitutions	5
• Conférence sur Proust	9
• Qu’est-ce que juger ?	10
• Le statut juridique du robot - ex machina-	12
• Leçon inaugurale de François Ost : « Le temps et le droit »	14
• Les violences sexuelles dans l’Eglise catholique - France (1950-2020)	15
• Le temps de cerveau disponible et la captation d’attention	19

Sorties culturelles

• Hamlet : la réactualisation engagée d’une œuvre élisabéthaine	20
• Unseen	21
• Le Firmament	22
• Visite du théâtre d’Hérouville-Saint-Clair	23
• Any attempt will end with crushed bodies and shattered bones	24
• Concert spectacle - Mémoire et avenir de l’Union Européenne	25
• Activité avec la Chambre interdépartementale des notaires de la Cour d’appel de Caen	26
• Visite du Conseil constitutionnel et du Louvre	27

Ateliers

• Exposition : Les mémoires de la seconde guerre mondiale	29
• Concours de plaidoiries des élèves avocats : Jury étudiant - Mémorial de Caen	30
• Escape game organisé par les Master I	31
• Atelier d’écriture des L2	32

Marraine 2022-23

Pour l'année 2022-23 placée sous le thème du temps, Madame Joëlle Munier nous a fait l'honneur de parrainer le Collège d'Excellence de la Faculté de Droit de Caen.

Inspectrice générale de la Justice depuis le 1er septembre 2021, Madame Munier a présidé le Tribunal judiciaire de Caen d'octobre 2018 à septembre 2021 après avoir présidé le TGI d'Albi de 2013 à 2018.

Elle est parallèlement à la direction de session de formation continue à l'ENM « gouvernance et organisation d'une juridiction ou d'un service », membre du groupe de travail « identités professionnelles et accélération du temps » de l'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice (IERDJ).



Nous tenons à remercier Joëlle Munier pour cette année passée à ses côtés. Grâce à sa disponibilité, nous avons partagé des moments d'échange au cours desquels nous avons pu en apprendre d'avantage sur son parcours professionnel. Ses interventions, toutes plus enrichissantes les unes que les autres, auront marqué cette année 2022-23.

A man in a dark suit is seen from the side, gesturing with his right hand towards a blurred audience. The background is filled with warm, bokeh lights, suggesting an indoor event. A white, torn-edge banner is overlaid across the middle of the image, containing the text.

*Conférences de
culture générale*

Conférence inaugurale : Le temps et les relations internationales

Quoi de mieux que de débiter notre réflexion sur la thématique du temps que par notre première conférence, inaugurale, “Le temps et les relations internationales”, présentée par Aurélie Tardieu, Maître de conférence en droit public. Une manière, d’ores et déjà, de nous plonger dans ce vaste concept du temps en le liant aux enjeux de puissance et de coopération.

Si cette première conférence nous a appris quelque chose, c’est que le temps est un outil de puissance. En effet, dans la plupart des sociétés, le temps est représenté par un calendrier, mais qui varie selon les époques et les pays. C’est comme cela que l’on a pu voir apparaître le calendrier solaire, le calendrier julien ou encore le calendrier lunaire. On le comprend donc, ce calendrier se révèle être un outil à des fins politiques.

Par exemple, le calendrier révolutionnaire mis en place durant la Révolution française par les constituants a marqué une rupture avec la monarchie absolue.

Le temps peut également être imposé de façon brutale par des occupants. C’est le cas des allemands qui durant l’occupation en 1940 ont imposé leur propre heure sur le territoire de la zone occupée et en 1942 sur tout le territoire.

Le temps peut même accompagner les bouleversements politiques comme en 1917 où, lors de la révolution Russe, les dirigeants du mouvement décident d’adopter le calendrier Julien.

Par ailleurs, certains hommes politiques n’hésitent pas à jouer avec le temps pour asseoir leur puissance et manifester leur supériorité. Élément de souveraineté, de soft power ?

À titre d’exemple, on peut évoquer les attentes interminables que le président russe, Vladimir Poutine, fait subir à ses homologues avant de les recevoir.



Vu sous un autre angle, la maîtrise du temps symbolise l’influence que possède un acteur dans la sphère internationale. Quand le pape va demander aux pays d’adopter le calendrier Grégorien, ils le suivront.

Au travers des relations internationales, les États ont commencé à uniformiser le temps et à s’adapter aux évolutions temporelles des uns et des autres.

C’est seulement à partir de 1914 que les États se décident à s’accorder sur un calendrier universel mais la guerre éclate et interrompt tout projet sur la question. En 1923, le projet revient sur la table : la guerre est finie, les négociations peuvent donc reprendre. Toutefois, le projet britannique se heurte à de nombreuses difficultés qui feront de ces négociations un échec.

Bien qu’aucun calendrier universel n’ait vu le jour aujourd’hui, seulement 5 pays n’ont pas adopté le calendrier grégorien : l’Afghanistan, l’Ethiopie, l’Iran, le Népal et le Vietnam. Si le projet d’un calendrier universel n’a pas réussi à se concrétiser, d’autres conférences ont permis d’aligner le temps, et c’est notamment le cas de la conférence de Washington en 1884, réunissant 25 États, qui a permis d’uniformiser le partage du globe terrestre et de choisir le méridien international de référence : Greenwich.

*Kamelia AIMARD, Emma CATHERINE
Romane CHAUMONT*

Colloque “La nécessité de juger”

Direction scientifique : M. Christian Charrière-Bournazel, M. Gaël Balavoine, M. Sébastien Revel et Mme Armelle Gosselin-Gorand

Jour 1 - 14 octobre 2022



La soirée du vendredi 14 octobre 2022 était une soirée grand public dans l'amphithéâtre Pierre Daure ayant pour thème “La nécessité de juger : les grands procès des XXe et XXIe siècles”. A ce titre, cinq invités ont eu l'occasion de s'exprimer : M. Marek Halter, écrivain ; Mme Dominique Simonnot, contrôleur général des lieux de privation de liberté ; Me. Christian Charrière-Bournazel, avocat au barreau de Paris et ancien président du Conseil national des barreaux ; Me. Bertrand Favreau, avocat au barreau de Bordeaux et président de l'Institut des droits de l'Homme des avocats européens ; Me. Olivia Ronen, avocate au barreau de Paris.

M. Halter est un rescapé juif d'origine polonaise de la Seconde Guerre mondiale, né dans le camp de Varsovie en 1936. Il raconte avec émotion sa survie à travers l'Europe, rencontrant successivement des compagnons d'infortune aux origines diverses, victimes des horreurs de la Guerre, mais tous unis par les mêmes rêves de liberté et de justice. Son intervention a rendu compte d'un réel message d'espoir pour l'humanité, et, véritablement, la

nécessité de juger les responsables pour rendre un peu de leur honneur aux victimes.

Me. Charrière-Bournazel, avocat d'une partie civile au procès de Klaus Barbie, reprend cette idée majeure : dans le cadre des crimes contre l'humanité, le procès n'a ni la volonté ni la capacité de restituer le lien social entre l'auteur et la, ou plutôt, les victimes. C'est du regard des jurés et, à travers eux, celui de toute la société que peuvent s'armer les victimes pour faire face à leurs bourreaux et “récupérer leur dignité”.

Me. Favreau, quant à lui, a été l'avocat d'une partie civile au procès de Maurice Papon. Il témoigne des difficultés et des épreuves rencontrées au cours d'une telle instruction de longue haleine dirigée contre un criminel ayant agi au sein de l'administration française. Pour lui, juger est une “nécessité humaine”.

Me. Ronen est connue pour avoir défendu Salah Abdeslam au cours des procès du 13 Novembre [2015]. Cette avocate témoigne des difficultés de la pression populaire qui s'insurge contre l'idée même d'une défense d'un terroriste, mais elle rappelle avec force tout l'enjeu du procès contradictoire et du droit à la défense pour tout être humain, sans quoi les valeurs même de la République et du système judiciaire français s'en trouveraient définitivement altérées.

Pour finir, Mme Simonnot a eu l'occasion d'aborder la question de la nécessité de juger sous un autre prisme : celui de la surpopulation carcérale et de la comparution immédiate. Elle prend position contre l'existence de cette

dernière, désignant une justice trop hâtive dans certaines situations et condamnant à l'emprisonnement là où les cellules débordent et les surveillants manquent pour encadrer des détenus parfois rendus incontrôlables par la vie en détention. Il est nécessaire de juger, certes, mais encore faut-il s'interroger honnêtement sur l'avenir des condamnés, selon la contrôleuse générale des lieux de privation de liberté.

Ainsi, à travers tous ces témoignages, nous avons eu l'opportunité de nous interroger sur

les divers enjeux de la justice dans la réparation de l'honneur des victimes et dans la construction d'un devoir de mémoire collective au sein de la société. De nos jours, si l'idée d'une justice nécessaire est ancrée dans les esprits, elle doit faire face à des enjeux plus contemporains. C'est l'exemple de la correctionnalisation de certains crimes dans les cours d'assises, à laquelle ont pour vocation de répondre les nouvellement créées cours criminelles, dont nous avons pu discuter le lendemain.

Jour 2 - 15 octobre 2022

Le samedi 15 octobre, dans le cadre de la deuxième journée du colloque sur la nécessité de juger, nous avons assisté à une intervention sur les cours criminelles. Au cours de cette journée, nous nous sommes intéressés à trois problématiques majeures.

Dans la première partie, nous avons assisté à un questionnement sur la naissance et le rôle des cours criminelles. Pour cette table ronde, les intervenants étaient Mme Christiane Besnier, ethnologue, Mr Jean Frédéric Lamouroux, procureur général de la Cour d'appel de Caen, ainsi que Mme Bénédicte Delgove, magistrate au tribunal judiciaire de Caen. Au cours de cette intervention, nous avons pu comprendre que les cours criminelles avaient été mises en place dans le but de pallier à la lenteur de la justice et à la correctionnalisation de certaines affaires.

Dans le cadre de la deuxième question, portant sur la pratique des audiences en cour criminelle, nous avons eu l'honneur de recevoir Mme Jeanne Chéenne, présidente de la Cour d'assise et de la Cour criminelle de Caen, ainsi que Karine Bourdié, avocate pénaliste au barreau de Paris et Laetitia Ohnona, journaliste. Jeanne Chéenne nous a expliqué l'évolution des cours criminelles, et les conséquences de leur instauration sur la qualité des jugements en l'absence de jury populaire.



“L’injustice est un marqueur de souffrances terribles mais c’est aussi une sorte de négation des valeurs essentielles qui font l’humanité.” - Christian Charrière Bournazel (Avocat aux procès Barbie et Papon)

Sur ce point, nous avons recueilli l'avis de Mme Karine Bourdier qui déplore l'absence de jury populaire car, selon elle, la cour d'assise est avant tout un *“bouillon d'humanité”*.

Pour finir, nous avons entendu Laetitia Ohnona qui nous a conseillé de visionner le documentaire *“Elle l'a bien cherché”* qu'elle a elle-même réalisé et qui raconte le procès d'un viol d'abord correctionnalisé. Elle met en lumière le manque de moyens causant la déshumanisation de la justice et son manque de célérité. Nous pouvons d'ailleurs rappeler ses propos : *« Si la justice avait les moyens de fonctionner comme elle le devrait, personne ne se poserait la question de correctionnaliser des viols »*.

Enfin, elle insiste sur les bénéfices de la cour criminelle qui permet un net désengorgement de la justice.

Sur la troisième thématique de l'avenir des cours d'assises, nous avons eu l'occasion d'entendre les expériences d'acteurs aux profils complémentaires. La table ronde était composée des avocats Maîtres Edouard Martial, Patrick Maisonneuve et Laure Heinich, ainsi que Marc Hédreich, conseiller à la cour d'appel de Caen et président de cour d'assises. Nous avons également entendu le témoignage de la chroniqueuse judiciaire Julie Brafman et celui de l'ancien juré et auteur Pierre-Marie Abadie.

Le sentiment général que nous avons tiré de ces interventions est le profond attachement de ces divers acteurs au jury populaire, tout en relevant que sa présence ralentit considérablement la procédure par rapport à un procès "classique" où seuls des magistrats professionnels jugent. Mais c'est notamment Monsieur Abadie, de son expérience de juré d'assises, qui déplore que le juré se sentirait dans le tribunal seul et illégitime. Il a eu ce jour cette belle expression "*le juré est un acteur sans partition entrant dans un théâtre au cadre solennel*".

*Antonin LANCON, Faustine OSMONT,
Louna ZYCH MINKINE, Inès LAWAL
Cyann PIARD, Joséphine VIALLE*

Les dispositions transitoires dans les Constitutions

Quels sont les liens entre la Constitution et le temps ? Voilà la question qui nous a été posée lors de la conférence donnée par Mme Eleonora Bottini, professeure de droit public à l'Université Caen Normandie.

Le rapport entre la Constitution et le thème de notre année est particulier : la Constitution est un instrument juridique permettant la liaison avec le futur tout en pérennisant les institutions étatiques créées par le passé. Cet instrument juridique de liaison permet tantôt au peuple constituant d'inscrire leur volonté pour une durée indéfinie, tantôt de marquer un point de rupture avec l'œuvre des constituants du passé. Mais si, de cette manière, la Constitution exerce une certaine influence sur le temps, le temps réciproquement a aussi une influence sur celle-ci.

Mme Bottini a tout d'abord évoqué « la constitutionnalisation du temps ». Il s'agissait là d'analyser comment les constituant tentent de juridiciser le temps par leur œuvre. En effet, la Constitution se veut éternelle, inscrite dans la durée. Le but est de consacrer cette norme juridique suprême afin de « figer le temps ». La procédure de révision constitutionnelle doit alors être rigide pour que la constitution ne puisse pas être modifiée trop aisément.

La Constitution des États-Unis est l'exemple le plus évocateur en la matière. La procédure rigide de révision de celle-ci n'a permis que 27 amendements depuis son entrée en vigueur en 1789 ! Pour appuyer la rigidité de cette Constitution, Mme Bottini a pris soin de nous expliquer en détail le long combat pour l'adoption d'un amendement visant à consacrer l'égalité homme femme. En 1972, l'amendement fut adopté par les deux chambres du congrès et un long processus de ratification par les États fédérés débuta. Mais, à ce jour, ce dernier n'est



toujours pas inscrit dans la Constitution États-Unienne puisqu'il n'a pas été ratifié par $\frac{3}{4}$ des États au bout du délai fixé à 7ans par le congrès ...

Si la Constitution a pour fonction de figer le temps, elle permet également de « prendre son temps ». Cette partie de la conférence était consacrée aux formes constitutionnelles provisoires, à ces dispositions temporaires qui permettent de changer de cadre constitutionnel sans rupture brutale. Lorsqu'un Etat passe d'un ordre constitutionnel ancien à un nouveau, des dispositions transitoires, voire une Constitution intégralement provisoire, assurent la continuité de l'Etat. Ces dispositions transitoires permettent parfois de mener à bien des ruptures drastiques de régime politique. On pense notamment aux 18 dispositions transitoires qui ont permis de sortir l'Espagne du régime fasciste.

Dans un second temps, la Professeure Bottini a évoqué les Constitutions au fil du temps.

Elle nous a d'abord parlé du rôle des juges dans l'évolution des Constitutions dans le temps, puis des nouveautés que l'on peut aujourd'hui trouver dans celles-ci, liées aux évolutions sociétales.

Nous avons pu prendre conscience de l'importance du rôle des juges dans l'évolution des Constitutions au fil du temps,

particulièrement dans le cadre de la protection des droits fondamentaux. Nous avons pu le remarquer avec l'arrêt de la Cour constitutionnelle israélienne Mizrahi Bank de 1995 qui a admis que certaines lois relatives aux libertés fondamentales deviennent, par des décisions de justice, la Constitution elle-même, puisqu'aucune Constitution permanente n'a pu être adoptée.

Nous nous sommes ensuite penchés sur les nouvelles conceptions des Constitutions en lien avec l'évolution de la société. Nous avons évoqué le renversement de la conception anthropocentrique qui est remplacée par une ethnocentrie dans certaines Constitutions particulièrement en Amérique du Sud, comme la

Constitution de l'Équateur de 2008 qui octroie des droits à la nature. La Cour constitutionnelle équatorienne a même déclaré, dans une décision du 10 novembre 2021, que « *les droits de la nature ont une pleine force normative* ».

Cette présentation de l'évolution des Constitutions au fil du temps fut très intéressante à plusieurs égards : l'analyse du point de vue du droit comparé était très enrichissante, ainsi que l'ouverture sur les nouveaux enjeux des Constitutions, notamment en matière écologique. Cette conférence nous a permis d'acquérir un autre regard sur les Constitutions, dans une dimension plus large que celle purement juridique.

Victorine LAJOIE, Lou-Anne BOUCHERY

Conférence sur Proust - par Annick Polin accompagnée de l'orchestre universitaire

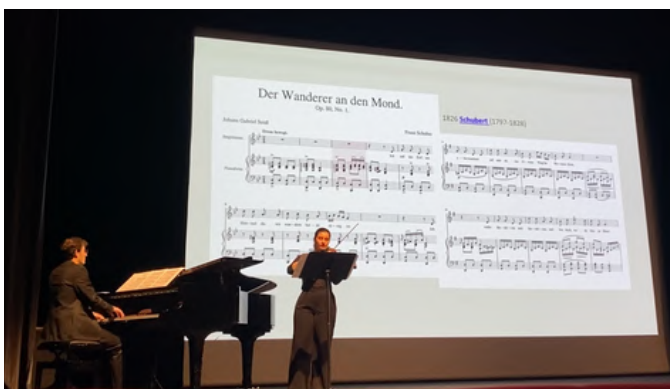
Le 9 décembre 2022, nous avons assisté à une conférence sur Proust présentée par Annick Polin accompagnée du COUR : le Chœur et Orchestre Universitaire Régional de Caen Normandie.

Cette conférence intitulée "La mémoire dans le roman de Proust *A la recherche du temps perdu*" se présentait sous la forme d'un parcours croisé entre littérature, peinture et musique.

Mme Polin a divisé son propos en deux parties : la première portait sur l'introspection du personnage de Charles Swan et la seconde sur le rapport entre le narrateur et la musique au travers de la sonate de Vinteuil.

Ainsi, la conférencière nous a lu des extraits principalement issus des romans tels que *Du côté de chez Swan*, *Albertine disparue*, ou encore *Le Temps retrouvé* composant l'œuvre célèbre de Proust. Elle les a mis en relation avec d'autres écrits de grands auteurs tels que "*Mes vers fuiraient*" de Victor Hugo ou encore "*L'invitation au voyage*" de Baudelaire.

À l'occasion de ces lectures, certains extraits ont été analysés à l'aune d'une réflexion sur les différents types de mémoire. Annick Polin a ainsi mis en lumière au travers des textes de Proust la mémoire sous ses différentes formes.



Par exemple, le souvenir d'un air de musique permet à Marcel Proust de reconstituer des sensations vécues à un instant T ou encore le goût de la fameuse Madeleine qui le transporte dans le temps de son enfance.

Lors de cette conférence, nous avons beaucoup apprécié la pertinence des œuvres choisies et la manière dont elles ont été mises en parallèle avec les textes de l'écrivain.

Parmi les œuvres picturales, le choix s'est majoritairement porté sur le courant impressionniste avec l'huile sur toile de Pierre Auguste Renoir intitulée "*Vue de Venise*".

L'expérience était d'autant plus riche grâce à la présence des trois musiciens de l'orchestre universitaire (le COUR) qui ont interprété les morceaux sélectionnés par Mme Polin : un Prélude de Chopin ou encore un morceau de Schubert illustrant très justement les sentiments de l'auteur ressenti au travers du personnage de Swan.

**Adèle LEFORT, Arsène AUGUSTIN,
Justine MARCEAUX-DUFOUR**

Qu'est-ce que juger ?

par notre marraine de promotion : Joëlle Munier

« *Le jugement c'est le relatif, le juste c'est l'absolu* ». C'est par cette citation de Victor Hugo que Madame Joëlle Munier, marraine de la promotion 2023 du Collège d'Excellence de la Faculté de Droit de Caen, a débuté sa conférence intitulée : « Qu'est ce que juger ? ». De par son expérience en tant que juge d'instruction, juge des enfants, présidente du tribunal de grande instance d'Albi puis du tribunal judiciaire de Caen, Mme Munier a su nous éclairer sur les prérequis et les exigences de la profession de juge.

Aujourd'hui, Mme Munier intervient au sein de l'inspection générale de la justice, qui contrôle et détecte d'éventuels dysfonctionnements au sein des institutions judiciaires et établissements pénitentiaires.

Les missions du juge sont diverses et posent certaines interrogations : comment juger ? Comment fonder la légitimité d'une décision de justice ?

Madame Joëlle Munier a retracé le processus juridictionnel : les décisions de justice sont l'aboutissement d'un processus décisionnel fondé sur la discussion. Elles sont encadrées par une procédure stricte, contradictoire et collégiale qui leur confère légitimité puisqu'elles sont aussi garantes de l'objectivité du juge.

Pour autant, le juge est compagnon de la loi : il peut l'interpréter mais aussi la compléter lorsqu'elle est lacunaire. De plus, le juge a une fonction normative comme l'a évoqué Mme Munier avec l'illustration de l'affaire Ménard de 1898 dans laquelle le juge Magnaud a créé l'état de nécessité.

Il est possible de diviser les missions du juge en 3 fonctions : celle d'arbitre, de pacificateur et d'entraîneur. De fait, comme un arbitre, les



pouvoirs du juge s'éteignent au rendu de la décision. Pour ce qui est du rôle de pacificateur, nous pouvons faire référence à la justice restauratrice. Enfin, le juge entraîneur abandonne son rôle passif et permet de créer des normes afin de concourir à la paix sociale. Tant de missions complexes qui nécessitent du juge une polyvalence.

Charles Péguy disait « *un juge habitué est un juge mort* ». Cette citation mentionnée par Mme Munier évoque l'aspect humain de la profession de juge. En effet, un juge ne peut rendre une décision sans avoir pris en compte la particularité de chaque affaire sans néanmoins se permettre d'éprouver trop d'empathie poreuse. Ainsi chaque juge doit garder en tête, lors du processus décisionnel, que son rôle n'est en réalité pas de juger un homme mais un dossier. Cette distance prise par le juge envers les justiciables permet à celui-ci d'arborer une certaine sérénité dans ses décisions.

Néanmoins cette sérénité peut être difficile à conserver. En effet, ce métier influe sur la sphère privée des magistrats. Un problème peut apparaître chez certains magistrats : un sentiment de solitude. Ainsi, la collégialité permet de faciliter le processus décisionnel par des échanges entre magistrats dans le respect du secret. Cette collégialité se manifeste par le port d'une robe noire, symbole d'unification des

juges. Pour autant, il est nécessaire de conserver l'individualité de chacun. La personnalité du magistrat joue un rôle important sur son travail décisionnel.

Cette rencontre avec notre marraine Joëlle Munier nous a permis d'en apprendre plus sur

cette profession que certains d'entre nous souhaitent embrasser, mais aussi d'entendre un point de vue objectif et expérimenté. Madame Munier a su nous apporter une réflexion sincère quant à cette profession qu'elle a elle-même longtemps exercée, évoquant tant les difficultés que le rôle primordial du juge.

*Maya BARRÉ, Lola CRÉPIN,
Elisa GUÉRARD, Jade LOISEAU*

Le statut juridique du robot - ex machina -

À l'occasion d'une conférence plénière, Monsieur Samuel Etoa, maître de conférences en droit public, nous a exposé la problématique du statut juridique des robots en illustrant ses propos via le film "*Ex Machina*", une œuvre de science-fiction, réalisée par Alex Garland en 2014.

L'utilisation d'un tel film pour appuyer son argumentation, est justifiée par le fait que la science-fiction anticipe fréquemment les enjeux politiques, offrant ainsi une prévision des menaces futures susceptibles de peser sur le monde. À titre d'exemple, il mentionne qu'une équipe au sein de l'armée française est chargée de concevoir des scénarios alternatifs pour faire face aux nouvelles menaces, notamment celles liées aux technologies émergentes.

Le film "*Ex Machina*" évoque l'histoire de Caleb, jeune programmeur dans une entreprise informatique de renommée, qui remporte un concours interne lui permettant de passer une semaine chez son brillant patron, Nathan. Dès leur rencontre, ce dernier propose à Caleb de soumettre Ava, un robot doté d'intelligence artificielle, au test de Turing afin de déterminer si elle possède une conscience. Caleb accepte cette mission avec enthousiasme.

Le titre du film fait référence à l'expression "*deus ex machina*", évoquant un événement imprévu intervenant pour résoudre une situation critique. Il est important de souligner que les robots dans "*Ex Machina*" sont des répliques exactes d'êtres humains, indiscernables de ces derniers, doués d'autonomie et potentiellement capables de revendiquer des droits devant un tribunal.

La question juridique centrale concerne alors la responsabilité en cas de litige : qui, du robot,



du programmeur ou du fabricant, devrait être tenu responsable ?

Le discours de Monsieur Etoa s'est articulé en deux parties. Il s'interroge dans un premier temps sur la personnalité juridique des robots, puis dans un second temps, sur la question de la reconnaissance des robots en tant qu'êtres humains.

Selon lui, face à des humanoïdes aussi évolués qu'Ava, la réponse à la personnalité juridique ne pourrait être qu'affirmative étant donné leur conscience et leur sensibilité développée. Il souligne toutefois que cette conception ne reflète pas la réalité des intelligences artificielles actuelles.

Concernant la thèse polémique d'Alex Garland sur la possibilité d'envisager un robot comme un être humain, le débat reste plus ouvert. Cette thèse suggère que la personnalité juridique pourrait inclure des entités non humaines, la différence entre elles et les êtres humains résidant selon lui uniquement dans l'idée de dignité. Cela a suscité de vives interrogations, notamment sur la possibilité de reconnaître aux intelligences artificielles la qualité d'objet de droit, similaire à celui des animaux.

Dans un tel scénario, Monsieur Etoa souligne

la nécessité d'établir des critères pour attribuer la personnalité juridique à chaque robot doté d'intelligence artificielle. En effet, dans un monde où l'Homme pourrait être transformé par des prothèses mécaniques, il faudrait également définir un seuil au-delà duquel l'Homme serait considéré comme un robot. La délimitation semble très incertaine.

Actuellement, la question n'est pas encore à l'ordre du jour. Néanmoins, M. Etoa affirme qu'il est vital de se questionner en amont sur ces sujets, afin de ne pas être pris au dépourvu lorsque, et si, ce jour advient.

Margaux PRIME, Justine LEBOEUF

Leçon inaugurale de François Ost

« Le temps et le droit »

Le lundi 22 mai 2023, nous avons eu l'honneur de recevoir François Ost, juriste, professeur émérite à l'université Saint-Louis à Bruxelles, philosophe du droit et dramaturge belge, pour une conférence sur le temps et le droit.

Temps et droit, ces deux termes sont, en effet, étroitement liés et on ne peut raisonner en tant que juriste sans en saisir l'articulation. Selon François Ost, le temps est une construction sociale qu'il nomme « temporalisation ». Autrement dit, le temps institue la société, c'est un ensemble de fictions opératoires qui disent le sens et la valeur de la vie en société.

Il ressort de ce postulat que le temps institue le social via le droit. Il n'est donc possible de « dire le droit » qu'en « donnant le temps ».

Se heurte toutefois à ce constat la difficulté de saisir le temps. À l'échelle humaine, il ne peut être perçu que par périodes successives, traversées par des conflits, des modes de vie différents. Plusieurs temps sociaux peuvent d'ailleurs se superposer et un décalage entre différentes sphères de la société peut apparaître. Des questions éthiques et politiques apparaissent alors. En effet, comment ne pas penser aux crises qui traversent aujourd'hui nos institutions ?

À un niveau politique, la crise de représentativité que connaît notre démocratie la place en sérieux danger, victime de son fonctionnement, jugé trop lente à l'ère du multimédia où toutes les informations circulent à un rythme effréné.

La justice connaît également ce problème, écartelée entre le temps des médias sociaux, où l'opinion publique réclame une justice de l'instantanée et la nécessité d'une justice équitable sur un temps plus long.



Face à ces enjeux multiples, le juriste a un rôle clef. C'est à lui que revient la lourde tâche de concilier les différents temps qui agitent notre société pour prévenir le déchirement du tissu social.

Cette conférence, riche en réflexions, nous a permis de nous interroger, en tant que futurs juristes, sur le rôle que nous voulions jouer au sein de ce nouveau temps social qui s'offre à nous et des combats à mener pour le rendre plus juste et équilibré. »

Vincent LEGARDIEN, Tanguy VIANO

Les violences sexuelles dans l'Église catholique France (1950-2020)

Gilles RAOUL-CORMEIL, professeur de droit privé et sciences criminelles à Caen, a animé une conférence concernant les cas de violences sexuelles au sein de l'Église par le Rapport SAUVÉ, lequel a retranscrit les témoignages accumulés pendant soixante-dix ans.

Le professeur nous a expliqué le rapport ; d'abord en faisant un état des violences sexuelles à partir des années 1950, puis en illustrant l'écart de mentalité entre les générations de prêtres, et enfin en explicitant les problèmes dogmatiques et juridiques auxquels sont confrontées la Justice et les victimes. Le but premier du rapport est de redonner la parole à ces dernières, et par la même occasion dénoncer les auteurs.

L'état des violences sexuelles entre 1950 et 2020

D'abord, M. RAOUL-CORMEIL, nous fait l'état des violences sexuelles au sein de l'Église à travers deux points de vue.

D'un point de vue historique, trois périodes se distinguent : entre 1950 et 1970, où on note 121 000 victimes, puis de 1970 à 1990, où 48 000 victimes ont été retranscrites, et enfin entre 1990 et 2020, où on observe une libération de la parole bien que beaucoup de victimes soient décédées.

D'un point de vue sociologique, l'âge de l'agresseur augmente (trente-huit à cinquante-huit ans), mais celui des victimes reste stable : elles ont presque toujours moins de seize ans, parmi lesquelles deux tiers sont des garçons.

Le rapport SAUVÉ fait enfin état de trois types d'emprises : sacramentelle, vocationnelle (l'agression est vécue comme un acte d'initiation) et charitable (il faut pardonner).



Une typologie du mutisme des victimes se révèle : pourquoi ne pas en parler ? Le rapport SAUVÉ établit plusieurs raisons pour lesquelles les victimes sont longtemps restées silencieuses : la honte, l'impossibilité de verbaliser et la crainte de ne pas être cru.

La prise en compte croissante des victimes

Dans deuxième temps, Monsieur RAOUL-CORMEIL nous fait observer que les années 80 sont charnières dans la prise en compte croissante de la parole des victimes, d'abord timide, puis davantage marquée à partir des années 2010. Cela se voit notamment à travers les témoignages requis. Chacun d'eux sont différents, mais tous convergent vers le fait que la vie des victimes a changé.

De par les rapports, ils ont pu être abordés selon plusieurs approches. Le professeur se consacre davantage aux victimes, par exemple pour expliquer comment ces atrocités ont pu avoir lieu, et, sans leur attribuer aucune responsabilité, pourquoi les enfants se sont tus.

Ce mutisme s'exprime de par quatre raisons ; la première étant le symbole d'autorité puisque "toute personne qui a du pouvoir est tentée d'en abuser", selon Montesquieu, cité par le professeur. De plus, il est question du charisme de ces prêtres, de l'obéissance qui en découle

pour ces enfants, qui, à travers l'obéissance aveugle aux prêtres, croient se soumettre à Dieu. Et enfin, il y a le dévoiement du sacré, le fait d'utiliser et de détourner la parole du Christ.

Cette prise en compte croissante des victimes se retrouve également à l'échelle culturelle, notamment avec le film *Grâce à Dieu*, de François Ozon, évoqué par M. RAOUL-CORMEIL.

Les problèmes qui en découlent

Enfin, même si on observe dorénavant un écart de mentalité entre les générations de prêtres, les jeunes évêques voulant que la parole des victimes soit considérée, on observe des problèmes dogmatiques et juridiques.

D'une part, la procédure pénale est faible en droit canonique (il y a en effet un mépris des prêtres pour le droit). Les victimes sont exclues dans la doctrine catholique qui donne la priorité à la rédemption du pécheur. Aujourd'hui, le rapport SAUVÉ entreprendre une démarche de vérité et de réparation. En termes de responsabilité, ce n'est que depuis 2021 que le délai passe de 10 à 30 ans à compter de la majorité de la victime.

D'autre part, de nombreuses difficultés sont soulevées en matière de responsabilité civile et pénale. Il y a la notion de faute de l'abuseur, frappée toutefois de prescription empêchant toute poursuite judiciaire à l'écoulement d'un certain délai.

Par ailleurs, l'Église n'a pas la personnalité morale, elle ne peut être civilement responsable, car elle représente le peuple de Dieu, à savoir, nous tous. Or, ces lacunes sont compensées par le fait que toutes les congrégations de religieux disposent de la responsabilité pénale.

En somme, le professeur Gilles RAOUL-CORMEIL établit qu'il reste un point de départ : tout est à faire. Nous devons être des témoins (témoins des témoins).

Aujourd'hui, dans un contexte de prise en compte de la parole des victimes, deux commissions (l'Instance Nationale Indépendante et la Commission Reconnaissance et Réparation) ont été créées dans l'optique d'indemniser les préjudices qu'elles ont subis et de les aider à reconstruire leur vie.

Alix PRIN, Pierre DESPRÉAUX

Le temps de cerveau disponible et la captation d'attention

Dans le cadre de la semaine d'excellence, nous avons pu assister à de multiples conférences liées à la thématique du temps.

C'est dans ce contexte qu'Elsa Jaubert-Michel, maître de conférences en études germaniques au Département des études germaniques et actuellement Vice-présidente CFVU en charge des secteurs économie, droit, gestion, sciences humaines et sociales et de la documentation de l'Université de Caen Normandie, est intervenue pour nous parler du temps de cerveau disponible et de la captation d'attention.

Elle nous a rappelé tout d'abord que le temps est une notion qui préoccupe les Hommes depuis toujours. Nous avons pu le remarquer grâce à un rappel d'histoire de l'art. Ainsi, par exemple, les vanités symbolisent le temps qui passe et le caractère éphémère de la vie. La présence de la mort y est omniprésente, nous ramenant ainsi à notre condition de mortels.

Le temps prend ainsi une part centrale dans nos vies et devient même un instrument de stratégie commerciale. De fait, sur les réseaux sociaux s'effectue une perpétuelle bataille de l'attention. Il faut en effet rendre le cerveau du consommateur disponible en le divertissant. Cela se fait par le biais de la gratuité des données notamment, qui permet aux plateformes de laisser à penser aux utilisateurs qu'ils ne sont pas clients, alors même qu'il s'agit de terrains propices pour diffuser des publicités, propres à capter l'attention.

Les plateformes ne se contentent donc pas de transformer ou de publier du contenu mais l'instrumentalise. L'attention est en effet une ressource limitée. Tout l'enjeu est donc de réussir à la capter avec



une logique de « l'engagement », afin de générer des données et de l'espace publicitaire.

On parle de « captologie », qui est l'étude de l'informatique et des services numériques comme outils d'influence et de persuasion des individus.

Les notifications, les stimuli sont par conséquent très efficaces mais se répercutent négativement sur le cerveau humain et sur la vie sociale, comme en témoignent la détérioration du sommeil, la baisse significative de concentration et les conséquences multiples sur la santé mentale.

On en vient dès lors à se demander si on est encore libre et maître du temps qui passe. Ou bien même si on est encore responsables.

Cette thématique du temps se retrouvant partout et étant même instrumentalisée à notre détriment, il est important de se demander quelle place occupe cette notion en droit et quels sont les enjeux qui en découlent.

De fait, il est nécessaire de réglementer les contenus illicites, de protéger les données des consommateurs, notamment des mineurs, d'encadrer les jeux en ligne et de donner des outils de gestion du temps aux utilisateurs. Le

droit joue ainsi un rôle essentiel pour nous permettre de reprendre le contrôle sur le temps qui passe.

Plus généralement, cela nous permet de constater que le droit a un réel impact sur la société et nos comportements sociaux.

Plusieurs réflexions ont déjà été entamées de ce côté-là.

Ainsi, le Digital Market Act permet de légiférer sur les marchés numériques. De même, le Digital Service Act est un règlement permettant une meilleure transparence et la régulation des

contenus illégaux. Dès lors, on se rend compte que le droit de protection de l'attention est une des priorités de l'Union Européenne.

Il ne faut pour autant pas porter atteinte aux droits et libertés. De même, la frontière entre incitation et manipulation est très fine et les notions ne doivent pas être confondues.

Le droit, en construction, se doit par conséquent de concilier les différentes notions, avec en filigrane l'objectif de nous permettre de reprendre le contrôle sur le temps.

Joséphine VIALLE

A photograph of a theater stage. The background is dominated by heavy, vertical red curtains. In the upper left corner, a spotlight is directed downwards, creating a bright beam of light. The foreground is dark, showing the silhouettes of several audience members' heads. A white, torn-edge paper banner is superimposed across the middle of the image, containing the text "Sorties culturelles" in a black, elegant cursive font.

Sorties culturelles

Hamlet : la réactualisation engagée d'une œuvre élisabéthaine

Le 30 septembre 2022, les collégiens ont assisté à la représentation de la pièce Hamlet à la Comédie de Caen.

L'œuvre de William Shakespeare a été traduite et mise en scène par Gérard Watkins, avec la volonté d'offrir au public une interprétation des troubles actuels. Dans cette optique, le metteur en scène a fait le choix d'un décor intimiste : des scènes intérieures et extérieures interdépendantes, et un décor étant pratiquement inchangé tout au long du spectacle ; donnant de ce fait l'impression que la vie privée est désormais exclue du monde.

Par ailleurs, les décors témoignent d'une volonté de réactualisation de l'œuvre par la modernisation de la scénographie. De nombreux décors et costumes actuels sont ainsi présents sur scène : un bar, des canapés ou encore une table basse. Toutefois, le metteur en scène a fait le choix de rester fidèle au texte original et de conserver la langue classique pour l'adapter dans un espace contemporain.

Dans le dossier artistique distribué aux spectateurs, Gérard Watkins explique qu'il a avant tout eu le désir de constituer une troupe intergénérationnelle et paritaire. C'est pourquoi, la plupart des rôles habituellement réservés aux hommes tels que Guildenstern, Le Fossoyeur, Barnardo, Marcellus, Le Capitaine, pour ne citer qu'eux, sont joués par des femmes. Ce parti pris, est justifié pour « *le simple plaisir d'obtenir une parité sur le plateau.* » car « *si*



elle n'est pas possible chez Shakespeare, elle ne le sera nulle part » (Gerard Watkins).

Le rôle-titre a également été pensé dans cette même volonté et a été confié par le metteur en scène à Anne Alvaro, une comédienne avec laquelle il a plusieurs fois travaillé. Gérard Watkins a d'ailleurs justifié ce choix en déclarant : « *Que Hamlet soit interprété par une femme relève de la tradition. Il y a chaque année quelque part dans le monde une femme qui joue Hamlet* ».

Finalement, cette mise en scène contemporaine et rafraîchissante a su redonner un « coup de jeune » à l'œuvre, plus qu'intemporelle, de Shakespeare.

Inès GUZMAN, Jade BOULANT et Zoé MATELOT



Hamlet, prince du royaume du Danemark, apprend que son oncle a assassiné son père pour devenir roi et épouser sa mère dont il est l'amant. Seul être scrupuleux du royaume, il simule la folie et finira malgré lui dans une spirale infernale. Le prince danois sera-t-il contraint d'accomplir une vengeance comme le lui réclame le spectre de son père ?

« Unseen » : pièce de théâtre

Mise en scène de Jakob Ahlbom – Théâtre d'Hérouville-Saint-Clair



Le 18 novembre 2022, le Collège d'Excellence assistai à la représentation de la pièce *Unseen* au théâtre d'Hérouville-Saint-Clair. Inspiré, entre autres, par le film Coréen *Bin-Jip* de Kim Ki-Duk, Jakob Ahlbom a décidé de mettre en scène une pièce de théâtre visuelle et poétique, teintée de mystères, de mélancolie et de magie. *Unseen* raconte l'histoire d'un couple, interprété par Reinier Schimmel et Silke Hundertmark, meurtri par un événement passé et emprisonné dans une routine malsaine rythmée par des tentatives de chacun des époux de nuire à l'autre. Alors que les deux semblaient en proie à une tristesse inconsolable, survint un *Deus ex machina* : un mystérieux homme, interprété par Jakob Ahlbom lui-même, qui rapprochera et consolera de nouveau le couple.

La puissance de la pièce réside dans le fait qu'elle met en scène une histoire qui paraît simple aux premiers abords, mais qui une fois digérée, révèle une dimension bien plus profonde. Ainsi, beaucoup d'interrogations demeurent-elles : quelle est l'origine du conflit entre les époux ? Que représente le mystérieux personnage ?

Cette dimension mystérieuse de la pièce est d'autant plus accrue que celle-ci est entièrement dénuée de dialogues oraux permettant à Jakob Ahlbom d'offrir aux spectateurs une pièce visuelle et esthétique. L'originalité d'*Unseen* est également permise par le fait que la scène soit rotative et divisée en trois pièces formant tant l'appartement des époux que le monde magique de l'homme.

Tous ces éléments laissent ainsi une grande liberté d'interprétation aux spectateurs. On pourrait en effet penser que les époux sont meurtris par la survenance d'un drame, qui pourrait être le décès de leur enfant. En témoigne d'une part le fait que la scène soit ronde et rotative, évoquant la forme d'un manège et, d'autre part, la présence au début de la représentation d'un vélo pour enfant roulant à travers l'appartement en rotation. Ainsi, les époux seraient-ils endeuillés et matérialiseraient-ils leur tristesse et leur culpabilité en colère. Cela expliquerait l'homme mystérieux, qui représenterait l'acceptation du décès de l'enfant, ou bien constituerait le souvenir de cet enfant vivant à travers la mémoire de ses parents. Cette pièce pourrait donc mettre en scène une famille survivant suite à une grande tragédie, le décès d'un de ses membres, et les différentes étapes de son deuil.

La mélancolie que transmet *Unseen* et ce tragique événement qui semble être survenu, rendent la pièce particulièrement émouvante et impactante.

Pierre DESPRÉAUX

Le Firmament



En février 2023, le Collège d'Excellence de la Faculté de droit de Caen s'est rendu à la Comédie de Caen, institution théâtrale située à Hérouville-Saint-Clair afin d'assister à la représentation théâtrale « Le Firmament ». Cette pièce est écrite par Lucy Kirkwood et mise en scène par Chloé Dabert.

Cette pièce se déroule au 18^{ème} siècle à l'est de l'Angleterre. Elle raconte le procès d'une jeune femme, prénommée Sally Poppy, reconnue coupable d'avoir tué une petite fille. Condamnée à la peine capitale, l'accusée pourrait y échapper si la grossesse qu'elle invoque est prouvée. Pour se faire, un groupe de 12 femmes d'âges et de milieux sociaux différents est réuni en jury populaire afin de constater ou non l'existence de la grossesse et ainsi, déterminer le sort de la jeune femme.

Les sujets abordés par la pièce

La pièce fait en vérité le procès d'innombrables vices d'une société patriarcale profondément inégale et d'une justice imparfaite au 18^{ème} siècle. Tout commence avec la projection d'une vidéo en cinémascope démontrant le travail répétitif des femmes soumises au patriarcat. Ces séquences reviennent plusieurs fois dans la pièce et sont toujours fortes de sens et pesantes. Le Firmament est l'illustration du combat féministe à une époque où les femmes étaient opprimées par le système.

Par ailleurs, l'accusée se retrouve confrontée à une procédure judiciaire arbitraire dont sa vie dépend de jurées non qualifiées pour rendre une telle décision. La pièce fait alors le procès de la justice de l'époque en montrant les failles les plus évidentes, en particulier concernant les modes de preuve et la corruption des Hommes pour l'argent. De plus, la pièce proteste contre la peine de mort, peine de mort qui ne semble d'ailleurs pas réellement prise au sérieux par les jurées en début de procès en raison de leur volonté de rendre leur verdict au plus vite afin de pouvoir "retourner au travail".



A la fin de la pièce, le spectateur découvre un point de vue différent des jurées, à savoir celui de l'accusée. L'accusée évoque la honte d'être pendue devant une société enragée et de subir ses injures. La pièce fait ressortir le côté «humain» de la meurtrière, préférant mourir des mains de sa mère plutôt que des mains d'une justice patriarcale injuste et dirigée par les plus riches.

Les avis des Collégiens

Les Collégiens d'Excellence ont trouvé qu'il s'agissait d'une pièce originale, particulière et inattendue. La mise en scène en huit clos, qui ne permettait pas aux personnages de partir de la scène, a été assez surprenante et bien exploitée. Ils ont tous été touchés par le développement des histoires personnelles de chaque femme.

Les avis restent cependant controversés. Alors que la pièce a conquis les cœurs de certains, elle a également été la cause de multiples incompréhensions pour d'autres.

Sarah JEAN, Alicia HEDER

Visite du théâtre d'Hérouville-Saint-Clair



Le 17 février 2023, les élèves de première et deuxième année du Collège d'Excellence de la Faculté du Droit ont eu la chance de faire une visite guidée de la Comédie de Caen, située à Hérouville-Saint-Clair.

La visite a débuté par une séance de questions-réponses sur le fonctionnement du théâtre, son organisation et son financement.

Nous nous sommes ensuite mis en mouvement et avons entamé une déambulation au sein de la Comédie, en commençant par monter sur sa très haute scène sur laquelle une équipe de techniciens était occupée à installer un nouveau décor.

Ce tour a continué vers les coulisses de la Comédie, vers les ateliers de confection des décors où nous a été révélé le secret derrière les lumières colorées qui illuminent parfois les pièces que nous allons voir régulièrement à la Comédie.

Nous avons ensuite circulé à travers de longs couloirs étroits qui nous ont permis de nous déplacer dans ce très grand ouvrage. Nous avons pu visiter la pièce où travaille la costumière du théâtre afin de confectionner sur-mesure tous les costumes portés par les comédiens, lesquels sont uniques à chaque spectacle.

Avant de nous diriger vers la fin de la visite, nous avons eu l'occasion d'admirer la vue impressionnante qui, lorsqu'ils le choisissent, est celle des techniciens son et lumière qui s'occupent des spectacles de la Comédie de Caen.

Le passage par les loges laissées aux artistes était un passage obligatoire : qu'elles soient individuelles ou collectives, ce sont des espaces dédiés à la préparation et la concentration des artistes avant leurs spectacles. Puisqu'elles sont éloignées de la scène, c'est grâce à des écrans de petite taille situés dans les loges que les artistes savent quand vient leur tour de monter sur les planches.

Enfin, un moment qui nous aura tous marqués est l'arrêt sous la scène de la Comédie de Caen. L'espace est vaste et abrite l'ensemble du mécanisme permettant les changements de décor, la disparition des artistes, plus généralement la transformation des dimensions de la salle en fonction des besoins du metteur en scène, sur mesure, ce qui permet aux artistes une très grande liberté de création.

Nous remercions la Comédie de Caen pour cet accueil et pour l'échange avec les interlocuteurs, lesquels se sont montrés à l'écoute et attentifs à nos questions et réactions tout au long de la visite.

C'est lors de cette visite à la Comédie de Caen que les élèves de deuxième année ont rencontré pour la première fois Claire Barrabès, avec qui ils ont ensuite participé à un atelier d'écriture théâtrale, une expérience marquante.

Alice TOULLIER--DESGRIPPES,
Lola NORTIER, Quentin GUILLOUX,
Antoine SCELO

Any attempt will end with crushed bodies and shattered bones

“Être libre, ce n'est pas seulement se débarrasser de ses chaînes ; c'est vivre d'une façon qui respecte et renforce la liberté des autres.”, tels sont les mots de Nelson Mandela pouvant faire écho au message profond de Any attempt will end with crushed bodies and shattered bones. Cette pièce de groupe réalisée par le chorégraphe flamand Jan Martens composée de 17 interprètes est une véritable invitation à la révolte et à la lutte face à l'oppression. Ce fut la dernière sortie culturelle à laquelle nous avons eu l'occasion d'assister au théâtre d'Hérouville Saint Clair pour la saison 2022-2023.

Cette pièce pouvant être considérée comme une ode à la diversité prend place dans une scène neutre avec un quadrillage dessiné au sol et des diagonales. Les danseurs sont de différents âges et issus de tous horizons, représentant ainsi la diversité de notre société. Malgré tout, ils sont tous vêtus de la même couleur : un gris terne venant les uniformiser.



Ce qui nous marque le plus c'est que, malgré leurs chorégraphies semblant pourtant bien distinctes les unes des autres, un certain aspect rectiligne et robotique ne faisait que revenir ainsi qu'une musique effrénée et répétitive. S'ajoute à cela des passages où nous sommes témoins de discours rempli de paroles inquiétantes telles que la répression des étrangers et que l'éducation se doit d'être réservée seulement à l'élite de la nation. Jusqu'au moment où la pression est trop forte et tout éclate au sein de ces 17 danseurs. Cette liberté se représente par un changement de costume et l'apparition d'une couleur la plus vive possible : le rouge, une couleur synonyme du danger, de l'excitation, de la passion, de la puissance mais avant tout, de la révolte. Ces danseurs se retrouvent ainsi dans une spirale de folie brisant tous les codes de bonne conduite et osant faire face à cet aspect rectiligne auxquels ils faisaient face depuis le début de la pièce

Maiwenn MARTINEZ-GARCIA



Concert spectacle - Piano et danse - Mémoire et avenir de l'Union Européenne EUROPE TOUR



Au cours de l'année, les étudiants du Collège d'Excellence ont été confrontés, à plusieurs reprises, avec le **module Jean Monnet*** « *Mémoire et avenir de l'Union européenne* » porté par la Faculté de droit de l'université de Caen Normandie. Il a pour objectif d'appréhender la construction européenne et ses enjeux au travers d'un programme pluridisciplinaire (droit, histoire du droit, arts, ...), participatif.

Cette fois-ci, un spectacle alliant piano et danse a été proposé. Les mains posées sur le clavier étaient celles de Manuel Lucas. Les pieds qui dansaient étaient ceux de Jean-Baptiste Leroy. Les deux artistes ont offert au public un spectacle avec une trame bien particulière. Un morceau et une danse correspondaient à un pays. Ainsi, vingt-huit séquences ont pu être représentées intégrant même le Royaume-Uni avec la chanson "*The show must go on*" de Queen : ce qui a pu surprendre le public, averti du Brexit. Les artistes ont finalement expliqué que le spectacle avait été réalisé avant le départ des anglais de l'Union Européenne. Quoiqu'il en soit le message était clair : montrer la cohésion des pays européens tout en mettant en exergue la diversité des cultures, des sons, des danses. La polyvalence des artistes a surpris, a plu, a ému.

À la fin du spectacle, les questions ont fusé. Comment les artistes ont-ils fait pour choisir les morceaux dans des registres nationaux si diversifiés ? « Le choix a été dur » ont répondu les destinataires de cette question. Les étudiants ont unanimement apprécié la représentation qui leur a été proposée, fredonnant à la sortie du spectacle les différentes musiques entendues.

Romane FERRIÈRE



*programme Erasmus+ proposé par l'Université de Caen Normandie et financé avec le soutien de la Commission européenne

Activité avec la Chambre interdépartementale des notaires de la Cour d'appel de Caen

La Semaine d'excellence s'est clôturée avec des activités sortant du cadre purement universitaire. Les premières années ainsi que les deuxièmes années ont eu l'occasion de participer à une activité particulièrement originale orchestrée par la Chambre interdépartementale des notaires de la Cour d'appel de Caen présidée par Me Catherine DECAEN. En effet, au sein de la chambre était prévue une session d'escape-game articulée, bien évidemment, autour des activités notariales.

Cet escape-game organisé dans une petite salle annexe de la chambre a donné du fil à retordre à tous les étudiants qui y étaient conviés. L'intrigue du jeu s'articulait autour du thème suivant : « Aller chez quelqu'un pour reconstituer son patrimoine. Être confronté aux convoitises liées à l'héritage ». Activité exorbitante d'un aspect théorique habituel au Collège d'Excellence, cette activité a plu et a permis une cohésion, bien que déjà existante, entre les groupes mêlés des deux niveaux universitaires.



Il s'agissait pour certains étudiants d'établir un premier contact avec le milieu notarial, avec ses protagonistes puisque certains ont pu avoir un moment d'échange avec les différents représentants des métiers présents au sein de la chambre. Questions sur le métier, sur les études, sur le parcours des notaires ; l'espace game a contribué à bien plus qu'à la résolution d'une énigme. Il a rassuré les étudiants avant qu'ils partent en vacances d'été après une année chargée mais enrichissante au Collège d'Excellence, ce pour quoi nous les remercions chaleureusement.

Romane FERRIÈRE

Sortie à Paris (L3 et M1) Conseil constitutionnel - Louvre



Dans le cadre de la Semaine d'Excellence, les étudiants de Master 1 et de L3 ont eu l'occasion de se rendre à Paris pour visiter des lieux culturellement emblématiques : le Conseil Constitutionnel et le musée du Louvre.

La journée a débuté au Palais Royal, siège de grandes institutions républicaines comme le Conseil constitutionnel et le Conseil d'Etat. Nous avons eu l'occasion de faire le tour des différentes salles de conférence du Palais. Ce fut une expérience enrichissante, entre modernité et immersion historique.

Enfin et surtout, nous avons eu la chance de nous asseoir sur les bancs du Conseil constitutionnel afin de concrétiser notre cursus universitaire et de rencontrer une professionnelle du droit, membre du Conseil. En passant par un petit rappel des compétences du Conseil, nous avons notamment pu poser des questions plus techniques sur son fonctionnement quotidien. Pour beaucoup d'entre nous, s'asseoir devant les plaques d'avocats et pouvoir observer de si près la place de magistrats constitutionnels fut une grande source d'inspiration et de motivation.



Afin de conclure la journée, nous avons visité le musée du Louvre, en autonomie. En passant par différentes époques et œuvres d'art, chacun des étudiants a choisi son propre parcours culturel. Certains ont préféré s'attarder sur des peintures, d'autres sur des sculptures ou encore sur l'exposition égyptienne.

Jessica RODRIGUES





Ateliers

Exposition sur les mémoires de la seconde guerre mondiale

Dans le cadre de la Nuit du Droit du 4 octobre 2022, certains collégiens d'excellence ont participé à un travail collaboratif avec l'artiste plasticienne franco-allemande Louisa Raddatz. L'aboutissement de ces riches réflexions s'est matérialisé par une exposition autour du thème des mémoires de la Seconde Guerre mondiale ouverte au public.

Ce travail mémoriel a notamment permis de mettre à l'honneur notre histoire commune nationale, mais également tous les souvenirs laissés par cet épisode douloureux à l'échelle régionale.

Les collégiens se sont tout d'abord attelés à recueillir au sein même de leurs familles les témoignages de grands-parents, relatifs à ce qu'avait pu être leur quotidien durant cette période. Par ces récits tant oraux, directs, qu'écrits, indirects, le but était de relater certaines réalités, déchirantes, mais également certaines anecdotes plus légères, le tout tel qu'il avait pu être perçu par les enfants qu'étaient à cette époque les grands-parents d'aujourd'hui.

Il a ensuite fallu réussir à retranscrire les diverses émotions qu'inspiraient ces souvenirs. C'est pourquoi ces reconstitutions ont été agrémentées de photos, représentant pour la plupart les membres de familles de collégiens, mais également d'objets, particulièrement représentatifs de cette période.



L'affichage d'une carte de la France, a également permis une illustration plus concrète et impactante pour les visiteurs. Sur cette dernière, des fils de laine rouges tendus, relient différentes villes aux photos et témoignages des familles précédemment évoquées. Le but de cette manœuvre ayant été d'essayer de retranscrire les différents destins, parfois liés, de cet épisode charnière de notre histoire.

Cette collaboration avec Louisa Raddatz, et l'exposition ayant résulté d'un long travail de réflexion, furent très enrichissantes. Le travail de mémoire est effectivement fondamental, notamment à l'heure où l'histoire semble malheureusement tendre à se répéter dans certaines parties du monde.

Le résultat a par ailleurs été vivement apprécié des curieux visiteurs mais également du Mémorial de Caen, ce dont les collégiens sont très reconnaissants.

***Margaux MASSONI,
Louise BOUCHARD***



Concours de plaidoiries des élèves avocats

Jury étudiant - Mémorial de Caen



Les étudiants de L3 du collège d'excellence se sont rendus le 11 mars 2023 au mémorial de Caen où ils ont été accueillis par Madame Nathalie Lemière pour assister au concours des plaidoiries des élèves avocats. Le jury principal de ce concours était présidé par Maître Richard Malka célèbre avocat de Charlie Hebdo spécialisé dans la liberté d'expression. Nous avons pour mission de décerner le prix des étudiants à un lauréat. Cette expérience très enrichissante a été possible grâce à la collaboration du Collège d'Excellence et du Mémorial de Caen qui ont travaillé ensemble pour permettre à ce projet d'aboutir. Il s'agissait de la seconde fois que le Collège d'Excellence remettait ce prix. Cet événement avait en effet été imaginé par deux collégiennes.

Pour pouvoir réaliser au mieux notre tâche, il nous a fallu nous préparer, ce qui a été rendu possible grâce à une séance de préparation avec Maître Balavoine, ancien bâtonnier du barreau de Caen ainsi qu'ancien parrain du CEFD.

Cette séance avait pour but de nous aider à faire notre grille d'évaluation pour le jour du concours. Maître Balavoine a notamment insisté sur la différence entre concours d'éloquence et de plaidoirie et la nécessité de vérifier si les élèves avocats respectaient bien les consignes du concours : temps de parole, sujet récent, textes de loi évoqués...

Afin de faire notre choix, nous avons longuement débattus. Contrairement à ce que l'on imaginait, ce n'est pas les critères juridiques qui ont influencé notre décision, mais bien l'émotion que nous ont fait ressentir les participants. Ceci nous a bien montré que malgré une préparation avec des critères juridiques, l'émotion prend une part très importante dans la décision.

En tant qu'étudiants, nous avons plutôt l'habitude d'être évalués, et ce concours nous a permis d'avoir un rôle différent et de nous rendre compte de la complexité de juger un travail.

Nous avons pu apprécier le droit sous une autre forme : comment se construit une plaidoirie, et les qualités essentielles d'écriture et d'orateur.

Nous avons donc ainsi élu Jules Mackowski dont la plaidoirie relatait l'histoire d'une enfant morte suite à une excision dont il a entendu l'histoire en Tanzanie. Finalement, notre décision nous a semblé correcte et nous étions contents car notre lauréat a également reçu par les jurés officiels le prix des libertés et de la paix.

***Marilou LESAIGLE, Alicia CARDIN,
Charlotte VANLERBERGHE,
Sidonie ROCHEREUIL***

Escape game organisé par les Master I



Le Collège d'Excellence est comme une grande famille : les sortant s'occupent, épaulent, veillent sur les fresher, récemment entrés au Collège d'Excellence. Parallèlement, il est à noter que ces plus âgés du Collège d'Excellence ont comme tâche d'organiser annuellement un projet en anglais. C'est dans le regroupement de ces deux idées, que douze master 1 ont organisé, au coeur de la faculté de droit, un escape-game en anglais, pour les plus jeunes. L'organisation de cette activité, débutée en janvier et prévue pour la fin du mois de mai, a pris « du temps », nous relate Lisa Lamora, désormais élève en master 2. L'idée ayant été proposée par cette dernière ainsi que par une de ses camarades Marie Eustache, cet escape-game a mobilisé tous les « grands » du Collège d'Excellence. Ces derniers ont pu régulièrement faire part de leurs avancées au professeur d'anglais Monsieur Vaudevire. Progressivement et grâce à un travail acharné, le projet a pris forme et c'est sous un beau soleil qu'est rapidement arrivé le mois de mai, mois de la semaine d'excellence.

Tout a alors vraiment commencé au début de la semaine, par la diffusion d'une vidéo proposant une énigme complexe à résoudre. Ce mystère s'articulait autour des interrogations suivantes : Qui a tué Jack ? Quel était le motif du ou des meurtriers ? Quand cela s'est-il déroulé ? Pour trouver la solution, le collège s'est scindé, comme à son habitude, en sept petites familles composées de tous les niveaux universitaires. Le but était simple : dans une compétition toujours saine et bon enfant, être la famille à trouver le plus d'indices et à proposer la résolution la plus proche de la réalité.

Ainsi, tout au long de la semaine, les étudiants sont allés et venus dans les sept différentes salles qui avaient été mobilisées par le projet. Les salles de travaux dirigés se sont transformées en commissariat, appartement, et divers endroits par lesquels Jack était passé avant d'être assassiné. À l'aide de messages codés en morse, de cartes, de jeux, les étudiants se faisaient progressivement une idée de qui avait bien pu tuer Jack ; une idée tantôt faussée, tantôt proche de la vérité.

Une fois, les sept salles explorées par les étudiants, ces derniers devaient s'accorder au sein des différents groupes pour proposer une idée cohérente. Une fois que tout le monde était mis d'accord sur la possible résolution, une restitution commune était proposée. Les différents groupes ont alors fait preuve d'originalité pour proposer leur conception de ce qui avait pu se passer. Des scènes de reconstitution amusantes ont, ainsi, pu être observées.

Cet escape-game a été et restera un très bon souvenir des Collégiens d'Excellence destinataires de cette activité. Ces derniers s'unissent pour remercier chaleureusement les étudiants organisateurs ainsi que Monsieur Vaudevire pour ce beau moment.

Romane FERRIERE,
avec la participation de Lisa LAMORA



Atelier d'écriture des L2

Avec l'accompagnement de Claire Barrabès



Durant l'année 2022-2023, à l'occasion de notre deuxième année au Collège d'Excellence, nous avons eu la chance de participer à un atelier d'écriture théâtrale. Nous avons écrit un monologue sur le thème "Temps et Mémoire dans l'Union Européenne" avec l'appui de Claire Barrabès, comédienne et dramaturge issue de l'École Supérieure des Comédiens par l'Alternance.

Le travail a été divisé en plusieurs étapes. Tout d'abord, en mars 2023, l'intervenante Claire Barrabès nous a mis face à un premier défi. Il s'agissait de répondre à des questions telles que : quels sont vos héros ? Avez-vous des doutes ? Quel est votre mot favori ? Chacun de nous a ensuite lu l'une de ses réponses devant les autres afin de débiter le travail de mise en scène de soi-même.

Lors d'une seconde séance, le travail d'écriture du monologue en lui-même a débuté. Nous devons nous appuyer sur les questions auxquelles nous avons répondues lors de la première séance. Claire Barrabès nous a alors laissé profiter d'une liberté essentielle nous permettant d'écrire des textes originaux. Ces monologues devaient être personnels. Ils devaient refléter nos pensées, notre identité, ce qui a revêtu une difficulté insoupçonnée. Clamer un monologue que l'on a écrit possède une dimension toute autre, personnelle et intimidante.

Les sujets choisis ont été divers et variés : l'immigration et la fuite, la Seconde Guerre mondiale, les arrêts liés à la primauté du Droit de l'Union Européenne, les problématiques européennes actuelles. Les thèmes abordés ont été autant intimes que détachés de nos personnalités. Lors de la première lecture de nos textes, les émotions ont été multiples. Une phase de peaufinage a alors débuté. A l'occasion de la Semaine de l'Excellence, une répétition générale a eu lieu. L'appréhension et l'exultation passées, le projet d'écriture proposé par le Collège d'Excellence a atteint sa finalité : les collégiens se produisent successivement sur scène.

La présentation lors de la Semaine de l'Excellence a été l'aboutissement de nombreuses semaines de travail. Cet exercice a été très gratifiant pour nous. Nos textes vont des récits historiques aux histoires familiales, mais ils suivent tous la ligne directrice du Temps et de la Mémoire dans l'Union Européenne. Au début, le thème nous a impressionné. Seulement, nous avons rapidement réalisé que l'Europe, autour de nous en permanence, imprègne notre passé, notre présent et notre futur. Ainsi, au fil de nos écritures respectives, le thème est apparu de façon plus claire, voire évidente.

Cet atelier nous a beaucoup appris et nous servira tout au long de nos carrières juridiques. En effet, la prise de parole demeure une part essentielle de ces professions. Ainsi, ce projet bien que complexe intellectuellement et émotionnellement pour des étudiants de Licence 2 a été très épanouissant.

***Nour LAOUANI, Ines LABDI,
Ewa LANGEARD-LEFEBVRE***

NB : le texte sera prochainement publié par le Collège d'Excellence



Remise des diplômes - promotion 2019-2023



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE



Nous remercions nos partenaires :

